LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

Réunion CNA/CTA AURA

Vendredi 11/02/2022

Présents : Olivier BUY (président CNA), Alain RIPERT (président Ligue AURA), Thierry SCHUTTERS (président CTA), Mallaury BUY (pôle accompagnateurs CTA), Pascal LESAGE (pôle désignation CTA), Stéphane VAUJANY (pôle PPF CTA), Ludovic FARGE (Membre CNA), Christine RENAUD (CTS), Laurent REVERET (MAD CTA AURA), Boris THIEBAULT (CTF Ligue), Liam BUY (CTF Ligue)

Excusés : Franck CADEI (CTS), Gilles MALFONDET (CTS)

Invité : Philippe SOUPIROT (responsable administratif et financier ITFE AURA)

Début de réunion à 14h.

ORDRE DU JOUR

Introduction Alain/Thierry
Organisation CTA : présentation

BE/Services/Pôles : focus pôle PPF
Salariés MAD
Salariés LIGUE : missions
Focus PPF : Les actions de bassins, les actions Ligue, FAC, tutorat

Perspectives/questions CNA

Place des territoires dans le projet arbitrage fédéral
Développement du PPF arbitrage
Bilan projet 2016 - évolution de la CMCD - évolution des offres IFFE/ITFE (JAT) sur l'accompagnement en lien avec les réalités territoriales
Problématiques de développement - création d'un grade JA club
Indemnités arbitrages CF Jeunes (30€)

Introduction Alain RIPERT/Thierry SCHUTTERS/Olivier BUY

Alain RIPERT et Thierry SCHUTTERS remercient la CNA de s'être déplacée jusqu'en AURA et évoque le plaisir d'organiser ce temps d'échanges en commun.

Olivier BUY remercie la Ligue de recevoir la CNA et met en avant le fait que dans la démarche de la CNA de se déplacer dans les territoires pour échanger sur les contextes, l'échange avec la CTA AURA est une étape de plus.

Organisation CTA : présentation

Le focus est fait sur la proximité avec les acteurs locaux et la transversalité de la communication avec comme objectif de répondre le plus possible aux demandes des territoires. Notre territoire AURA étant composé de 34 Bassins. (Voir organisation du projet arbitrage territorial en annexes. Le fonctionnement en lien avec les territoires est axé sur l'organisation de réunion de COPIL (comités de pilotage) avec les différents représentants des territoires et les salariés. Il est à noter que les bassins de vie ont été créés et construits avec les comités et l'accord des élus locaux.

Intervention de L REVERET (LR) : partage d'expérience sur le vécu en tant que salarié mis à disposition sur les bassins Puy-de-Dôme et Allier. La démarche est très structurée et structurante, qui a le mérite d'avancer. Les « MAD » sont là en appui des bénévoles référents dans chaque territoire = mais ils ne remplacent pas leur activité. Dans l'Allier, des difficultés politiques mais un dynamisme retrouvée grâce aux multiples interventions de Boris pour relancer l'activité arbitrage dans ce secteur. Dans le Puy-de-Dôme, beaucoup de ressources mais une inertie locale avec un fonctionnement ancien (côté structurel), demande du temps pour voir avancer les projets.

T.SCHUTTERS (TS) précise que l'objectif est de poser un cadre pour l'ensemble du territoire et qu'effectivement, cela demande du temps.

A.RIPERT (AR) demande si la politique de « groupement d'employeurs » en réflexion pourrait être un axe de développement pour le projet CTA afin de poursuivre le développement de ressources salariées dans les territoires avec des missions arbitrage en soutien de l'activité bénévole.

A.DESSERTENNE (AD) précise que des compétences arbitrages sont inclues dans les parcours à Titre à Finalité Professionnelle (T4, T5, T6) et que cela devrait donc être possible.

B.THIEBAULT (BT) rappelle l'historique et le développement des ressources salariées sur les 10 dernières années. Cela pourrait être en effet une opportunité.

TS précise qu'à ce jour la mission des salariées dans le projet CTA est de coordonner l'action des bénévoles localement, sans intervenir physiquement.

AD ajoute qu'il serait peut-être opportun de mélanger ses deux activités de coordination et d'intervention.

TS pose la question de l'accompagnement territorial par des ressources qualifiées : la formation « accompagnateur territoriale » est trop contraignante et est un frein à l'entrée en formation des ressources localement.

AD précise qu'un positionnement en lien avec cette formation est possible permettant d'alléger le parcours de formation ensuite voire d'intégrer certaines personnes à l'équipe de formateurs en fonction de leurs compétences.

BT ajoute que l'allègement est compliqué au regard du cahier des charges car des modules restent obligatoires. Aussi, il est difficile d'alléger certains parcours si des prérequis sont demandés à l'entrée en formation avec des attendus très exigeants ensuite. En plus, la certification est très contraignante avec une mobilisation RH trop importante (2 jurys) alors qu'il y a déjà une difficulté de trouver des ressources locales pour les autres missions…Il est aussi compliqué de proposer des accompagnateurs territoriaux sur le parcours accompagnateur national car nombre d'inscrits trop faible du coup…

LR ajoute qu'il faut avoir une réflexion entre le désir de structurer et ce qu'on impose aux gens dans la formation. Réflexion aussi sur l'aspect FOAD. Les personnes ont apprécié cette FOAD lors du temps de confinement mais expriment à ce jour un réel besoin de se retrouver autour de temps de partage dans la mesure du possible : d'autant plus à l'échelle territoriale.

TS demande si un module intermédiaire ne peut pas être proposé avec moins d'exigence et des compétences plus mesurées ? Avec l'exemple de l'offre de formation Officiel de Table de Marque proposée sur AURA. Il faudra aussi, si accepté, avoir une ouverture informatique dans Gest'Hand qui permettra de faire valoir administrativement cette formation.

AD souligne qu'une réflexion est à lancer à ce sujet au niveau de l'IFFE et que la remarque est entendue.

Philippe SOUPIROT (PS) intervient et questionne : l'outil Gest'hand permet-il un répertoire adapté des différentes fonctions des licenciés ? Le référencement peut aujourd'hui être compliqué pour les personnes qui doivent officier pendant leur parcours de formation. Le grade « Juge en formation » pourrait permettre d'officier pendant sa formation sans pour autant déclencher la qualification aussi tôt. Ces questions afin de mettre du lien entre la réalité de terrain et la réalité administrative de gestion.

TS précise que la question est importante dans le cadre de la démarche de qualité de formation avant la certification.

PS et BT demandent si d'ailleurs 2 jurys pour valider un JA n'est-ce pas trop dans le cahier des charges ?

AR ajoute que la démarche de qualité est exigeante mais qu'elle permet de consolider l'organisation et prioriser les actions de développement pour avancer.

Olivier BUY (OB) : Il faut modérer les exigences pour le niveau T3 mais les maintenir pour le niveau T2 et T1 .

TS précise que les exigences sur le niveau T3 sont là car beaucoup d'anomalies ressortent des championnats DIV et clubs et que suite à ses abus, la décision a été prise de se référer au règlement fédéral. Cependant, il serait pertinent de réfléchir à faire une distinction pour la formation T3 entre les JA qui souhaitent être désignés et ceux qui souhaitent arbitrer uniquement dans leur club : création d'un grade JAT3 « club » ?

Ludovic FARGE (LF) précise que rester au club pourrait permettre aux structures d'envoyer plus de JA en formation car certains ont la crainte de voir partir leurs arbitres vers les désignations extérieures.

BT précise que cela pourrait, du coup, permettre de répondre aussi à la problématique de désignations des championnats -18 AURA.

La présentation des actions PPF est faite (voir en annexes).

AD ajoute l'importance de proposer aux jeunes un vrai parcours PPF tel que celui-ci motivant et attractif pour nourrir des ambitions et réussir à accompagner convenablement les jeunes pour la suite. Il est également important de convier le parent si possible à la présentation de ce parcours pour qu'ils se rendent compte de sa globalité.

AR ajoute que ce qui fait rêver un jeune licencié c'est de connaitre le parcours vers le haut-niveau (joueur comme arbitre).

OB demande si la CTA a déjà convié des JA ELITE sur des temps de formation JAJ ?

LB et BT précisent que oui sur des interventions en formation, accompagnements match et temps de stage PPF avec l'exemple de Laurent REVERET.

Christine RENAUD ajoute pour le PPF que les arbitres des finales UNSS peuvent passer une épreuve supplément au BAC en EPS « sportif de haut niveau » et peuvent aussi avoir des compétences intéressantes sur l'arbitrage en championnat officiel : intérêt pour l'arbitre et la CTA ?

AD précise que l'éducation nationale souhaite faire rentrer les métiers du sport dans les lycées professionnels : transversalité possible ?

BT fait une ouverture sur le développement du partenariat avec la FAC et le Perf'Arbitrage de Clermont-Ferrand. Une demande est faite pour savoir si la CNA serait en mesure d'accompagner le développement de ce projet dans le sens où les arbitres formés en universités pourraient être les arbitres fédéraux excellence 3 ou excellence 2 de demain.

AD répond qu'il connait le système universitaire, qu'il est enrichissant mais qu'il ne donne pas accès à un diplôme. Si la FFHB investit sur ce projet, qu'est-ce que la FAC pourrait proposer en échange ?

LR précise que la FAC est ouverte à tout type de population et quelque soit sa provenance géographique. Le bénéfice du volume de formation pourrait se trouver dans la cohabitation des différentes pratiques en université. Aussi, cela aurait deux intérêts : fidéliser le JAJ après son BAC grâce à un parcours « sport-études » orienté arbitrage, sortir du cadre de formation classique où les horaires de formation feraient parti de l'emploi du temps des élèves (pas de surplus).

AD précise qu'il faut donner la priorité dans le cadre du parcours PPF, aux meilleurs JA/JAJ.

AR demande ce qui sera mis en place pour intéresser les plus lointains pour cette option ? Exemple pour les jeunes de Thonon qui souhaitent aller à Clermont Ferrand.

La réponse est donnée sur le même principe que les enfants qui rentrent en pôle avec possibilité d'accueil en internat pour cette option.

TS demande quel accompagnement la FFHB peut-elle proposer : participation au Perf'Arbitrage ou équivalence de grade FFHB donnée suite à ce parcours ? Car à ce jour la seule possibilité d'accès au niveau fédéral est de passer par le niveau T1N…

AD et OB répondent qu'une validation des acquis est possible pour permettre d'accéder à un niveau en particulier et que ce n'est pas un frein. Un suivi de validation est possible.

TS ajoute qu'une entrée sur dossier sera demandée pour instaurer un niveau de compétence minimal.

LR précise que mesurer le degré de motivation des candidats est incontournable pour s'inclure dans le parcours et que cela permettrait d'enrichir les ressources sur le côté « ouest ». Il se questionne aussi sur la possibilité d'ouvrir ce projet aux territoires limitrophes (Ligue Nouvelle Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté, Occitanie, Ligue du Centre).

BT ajoute qu'il faut savoir que toutes les ressources sont déjà sur place : préparateur physique/mental, matériel vidéo, … Il ajoute que les étudiants issus de la FFSU ont une possibilité de prise en charge de la licence FFHB : opportunité de passerelle FFSU et FFHB. Aussi, les FAC sont proches géographiquement des pôles, centre de formation de clubs pro. Le fait d'avoir un statut « arbitre haut niveau » et des formations comprises dans l'emploi du temps de l'étudiant pourrait permettre de se libérer pour arbitrer des oppositions dans les structures du PPF la semaine.

TS indique qu'actuellement la CTA est dans le flou concernant les critères et les attentes de la FFHB sur le PPF et précisément le CTI (contrat territorial individualisé).

AD répond qu'un travail a été débuté avec Thierry GAILLARD (ex-DTN), Hervé VIGOR (CTS) et Jérôme BRIOIS (CTS) sur une proposition de critères PPF pour le CTI, sur le fonctionnement des écoles d'arbitrage, des diplômes requis etc. Avec pour objectif de proposer un parcours à tous les jeunes qui peuvent en avoir un mais aussi donner des indicateurs précis aux structures

qui les accompagnent. Interrogation concernant le CTI, les critères proposés n'ont pas été validés par le BD fédéral à ce jour…

OB demande comment fonctionnement les écoles d'arbitrage à ce jour sur notre territoire.

BT répond que chaque club a son mode de fonctionnement adapté à son contexte et ses ressources humaines/matérielles/financières : quelques exemples de clubs sont donnés.

LF ajoute que les clubs ne font que rarement le lien avec les jeunes arbitres depuis la communication fédéral (boites institutionnelles, etc) et que l'information ne circule pas toujours jusqu'au bout. Il faudrait presque contacter les licenciés directement en informant leurs structures.

CR ajoute que c'est ce qui est fait pour les joueurs/joueuses du PPF mais avec d'autres moyens financiers (ressources salariées plus importantes).

AD demande si certains visitent les clubs et analysent les possibilités de développement des structures sur le domaine arbitrage ?

AR et BT répondent que les salariés de comités accompagnent le développement des structures et que l'objectif d'avoir conventionnés des salariés en MAD avec la CTA est d'apporter ce soutien.

C'est aussi une politique de comité. A ce jour, 3 comités souhaitent vraiment développer les écoles d'arbitrage de leurs structures. Certains veulent faire en sorte que les JA soient désignables par besoin de JA pour arbitrer les formations sans pour autant voir d'autres finalités. D'autres ne donnent pas réponse.

LF précise qu'il est dérangeant que l'intérêt des structures passe avant l'intérêt des jeunes arbitres.

Perspectives/questions CNA

TS demande quelle est la place des territoires dans le projet CNA après avoir visualisé la présentation du projet fédéral : https://www.ffhandball.fr/fr/vie-des-clubs/arbitrer/arbitrage

OB répond que le rôle des territoires est essentiel dans le renouvellement de l'élite.

TS répond que l'impression donnée est qu'il n'y a pas de lien entre la CNA et les territoires dans les décisions prises. Le rôle des territoires de renouveler l'élite est clair et précis mais avec quels moyens ? Quelle consultation des territoires dans les prises de décisions ? Ne peut-il pas y avoir des échanges réguliers entre les présidents de CTA et la CNA pour évoquer ces sujets et partager les travaux ? A ce jour, seuls les chargés de mission arbitrage des Ligues partagent… Pacte environ 25 000€ pour l'arbitrage, concernant le CTI pas de réels critères … Le territoire continuera à effectuer le travail car les bénévoles connaissent leur mission. **Exemple** : message de la COC et H TERNEL sur la coupe de France 8ème / ¼ de finale, désignations – frais – plus problème de forme que de fond. Manque de rencontres avec les autres présidents de CTA Remboursement de frais de certains JA % aux frais kilométriques, lorsque la carte grise n'est pas au nom du JA (parents, frère …)

OB répond qu'une réunion des présidents de CTA est prévue à l'agenda CNA bientôt pour décider ensemble d'un calendrier d'action CMCD et JAJ. Remettre les obligations de JA aux clubs nationaux – 2 JA par club national + JAJ % au nombre d'équipes jeunes – mettre en formation des juges accompagnateurs (AG NANCY)

Mallaury BUY (MB) intervient et demande si des impositions sur les JAT peuvent être introduites dans la CMCD aussi pour augmenter le nombre de ressources capables d'accompagner les JAJ.

AD répond que cela sera réfléchi.

TS demande s'il y a une possibilité d'envoi d'une note d'information aux clubs des championnats de France jeunes concernant les modalités de remboursement des indemnités et s'il est possible d'augmenter l'indemnité de match sur ce niveau afin de valoriser la pratique des JAJ et de la rendre plus attractive au regard des indemnités du niveau supérieur (N3M/N2F = 80€).

Stéphane VAUJANY (SV) précise qu'il est important de valoriser l'investissement des JAJT1 pour ces niveaux où les émotions sont parfois compliquées et les compétences requises exigeantes.

OB répond que c'est une bonne réflexion à mener.

AD demande s'il est possible d'établir une liste des JAJ identifiés « PPF » qui pourraient donc, du fait d'un parcours plus appuyés, bénéficier d'une meilleure indemnité.

TS répond qu'il craint un problème de compréhension de ce système.

La réunion approche à sa fin, Alain RIPERT indique qu'il est nécessaire d'avoir des critères clairs du CTI et de savoir si l'enveloppe « PPF » concerne le PPF athlètes et le PPF Arbitrage ou si les deux sont dissocié et si tel était le cas, si l'enveloppe serait plus importante. Actuellement, les projets de développement avancent, des projections sont imaginées mais sans informations réelles sur lesquelles se baser. Quel soutien de la FFHB ?

AD répond qu'il y a trop d'incertitudes et de manque d'information du côté de la CNA. L'enveloppe dédiée au CTI FFHB global est à la hauteur de 1M700k € mais il reste à définir les critères d'obtention. Les questions seront posées.

OB indique qu'elles seront posées à la DTN dès lundi 14/02/2022 mais qu'une baisse de tous les budgets devrait être à la hauteur de 5%

Fin de réunion à 18h.

ANNEXES

Rencontre CNA/CTA AURA
LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL
Rencontre CNA/CTA AURA
Vendredi 11 Février 2022
Ligue AURA de BRON
Bienvenue
shutterstock.com · 1063788248

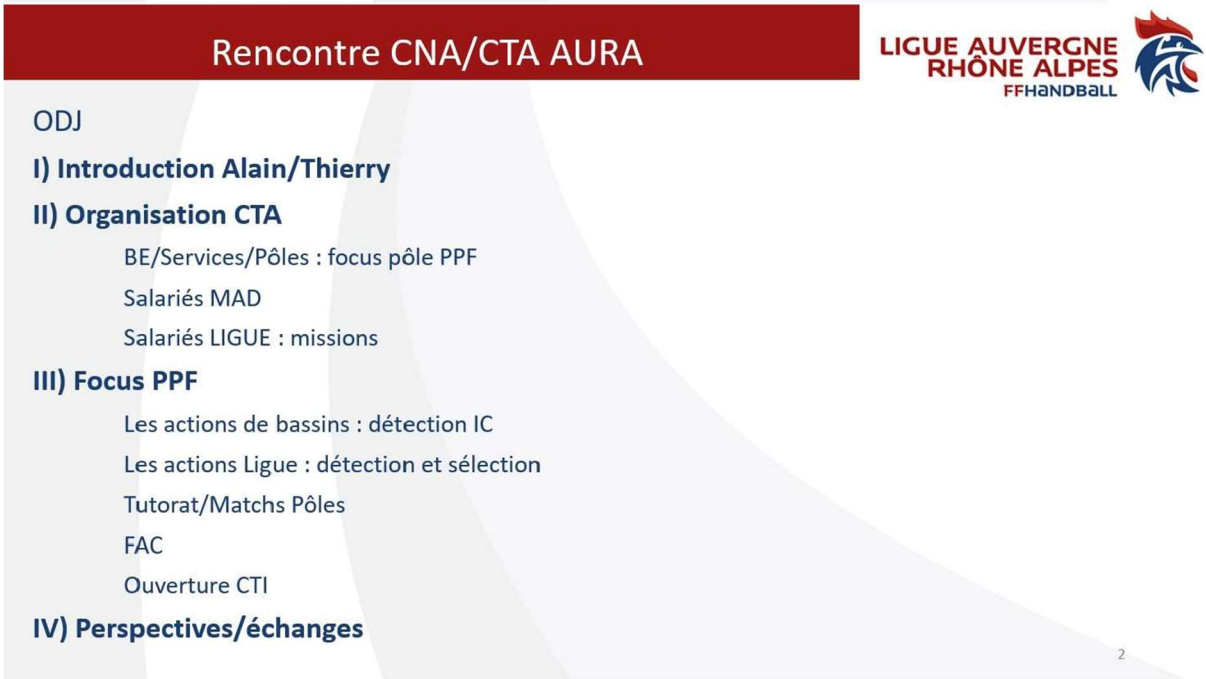
Rencontre CNA/CTA AURA
LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL
ODJ
I) Introduction Alain/Thierry
II) Organisation CTA
BE/Services/Pôles : focus pôle PPF
Salariés MAD
Salariés LIGUE : missions
III) Focus PPF
Les actions de bassins : détection IC
Les actions Ligue : détection et sélection
Tutorat/Matchs Pôles
FAC
Ouverture CTI
IV) Perspectives/échanges
2

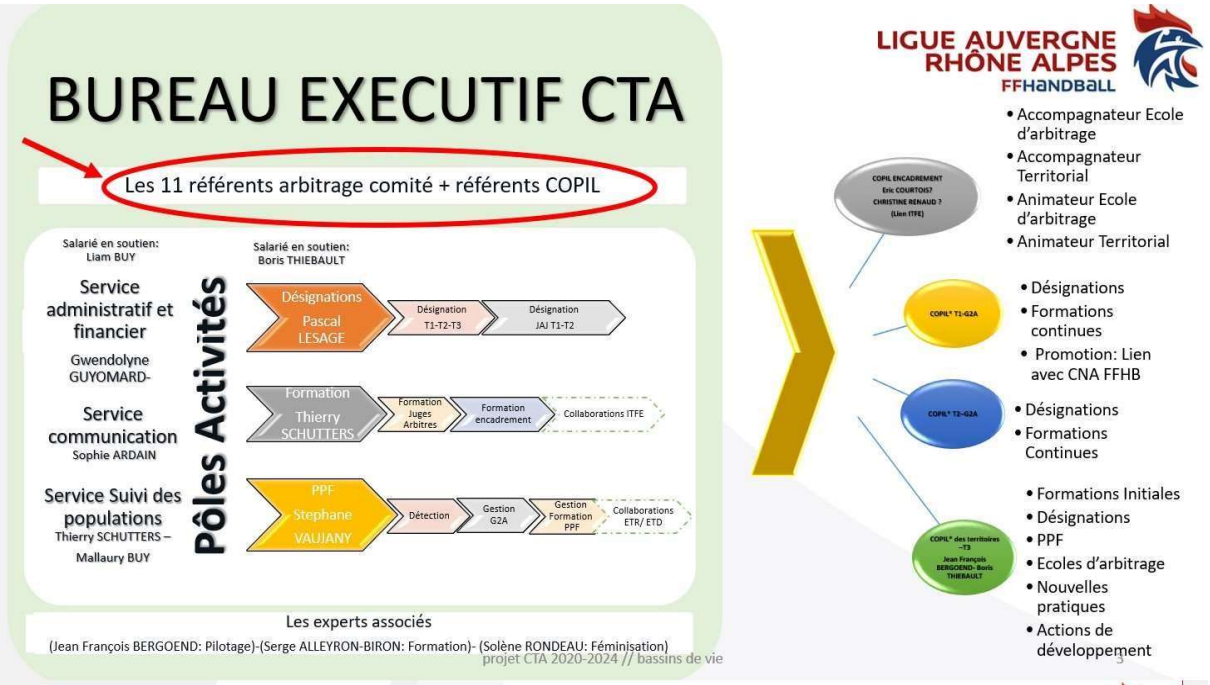

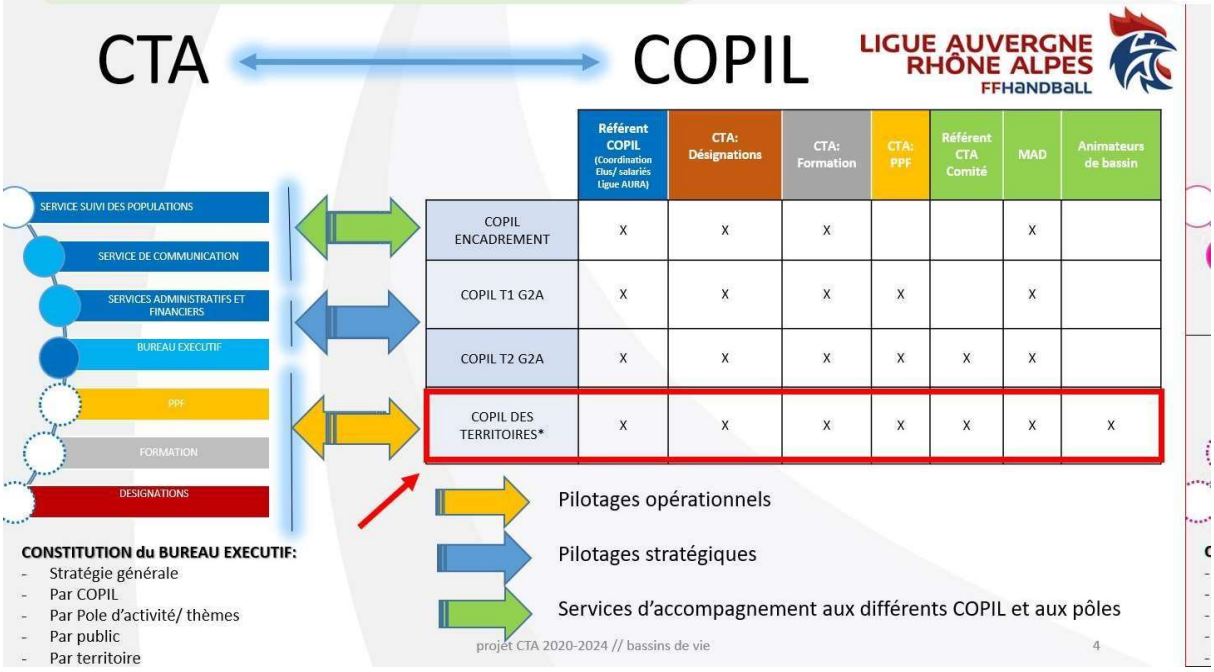

	Référent COPIL (Coordination Elus/ salariés Ligue AURA)	CTA: Désignations	CTA: Formation	CTA: PPF	Référent CTA Comité	MAD	Animateurs de bassin
COPIL ENCADREMENT	X	X	X			X	
COPIL T1 G2A	X	X	X	X		X	
COPIL T2 G2A	X	X	X	X	X	X	
COPIL DES TERRITOIRES*	X	X	X	X	X	X	X

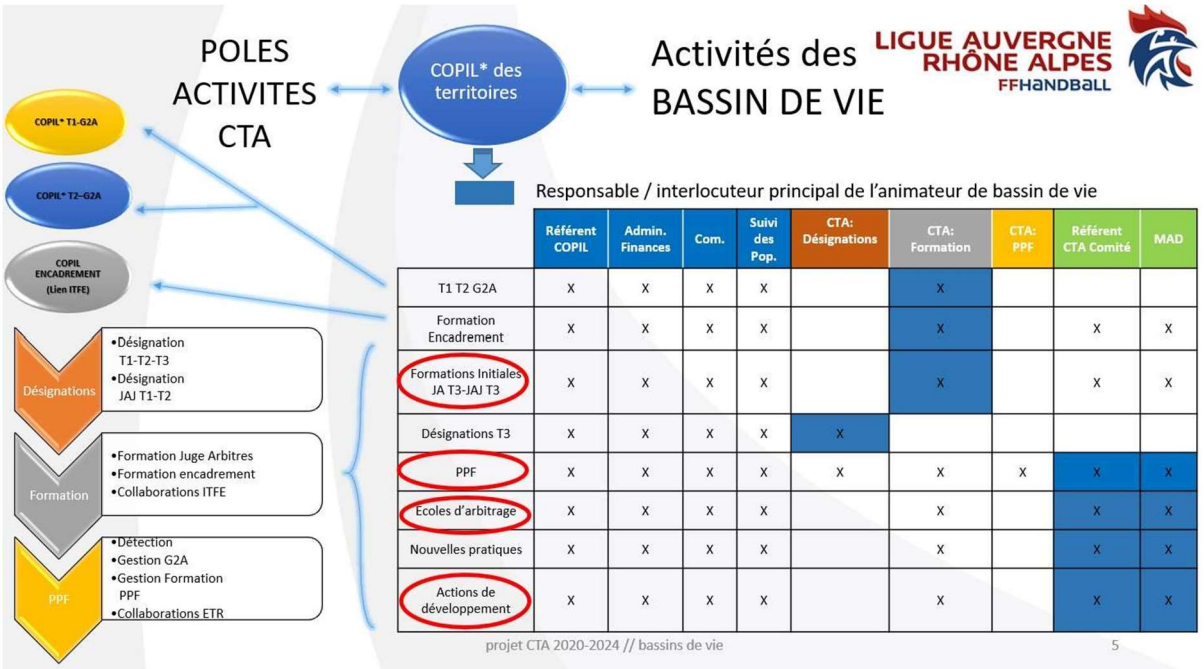

	Référent COPIL	Admin. Finances	Com.	Suivi des Pop.	CTA: Désignations	CTA: Formation	CTA: PPF	Référent CTA Comité	MAD
T1 T2 G2A	X	X	X	X		X			
Formation Encadrement	X	X	X	X		X		X	X
Formations Initiales JA T3-JAJ T3	X	X	X	X		X		X	X
Désignations T3	X	X	X	X	X				
PPF	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ecoles d'arbitrage	X	X	X	X		X		X	X
Nouvelles pratiques	X	X	X	X		X		X	X
Actions de développement	X	X	X	X		X		X	X

Bassins de vie et MAD arbitrage avec des missions PPF JAJ INITIALE

La région Auvergne-Rhône-Alpes

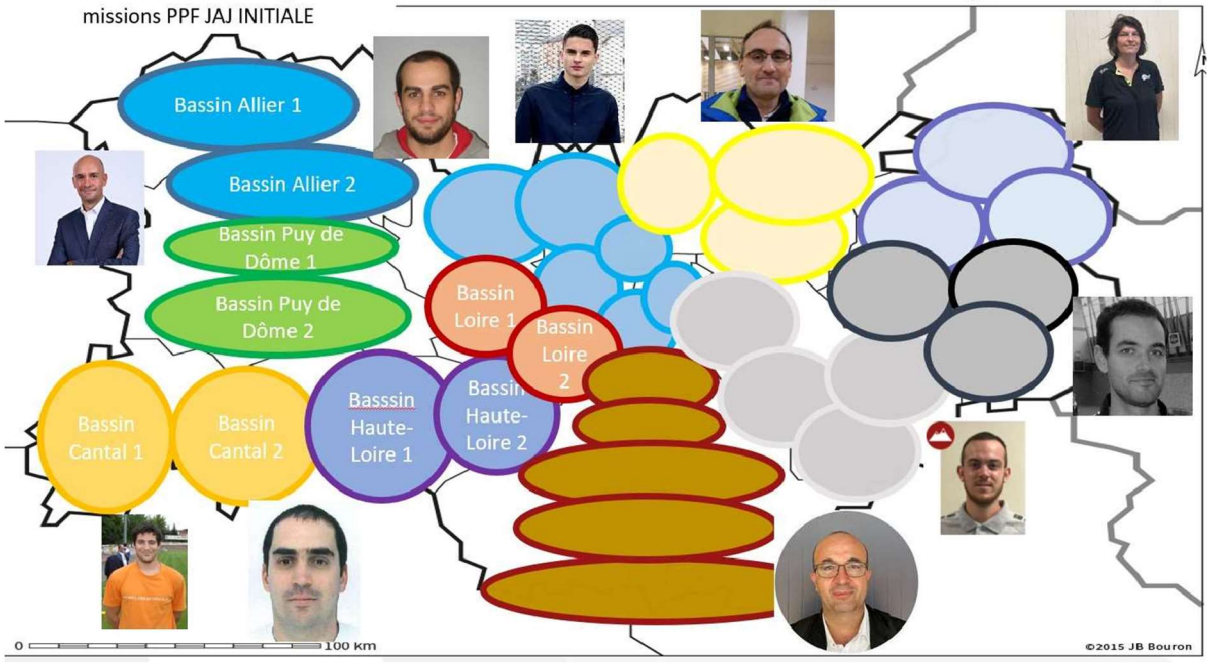

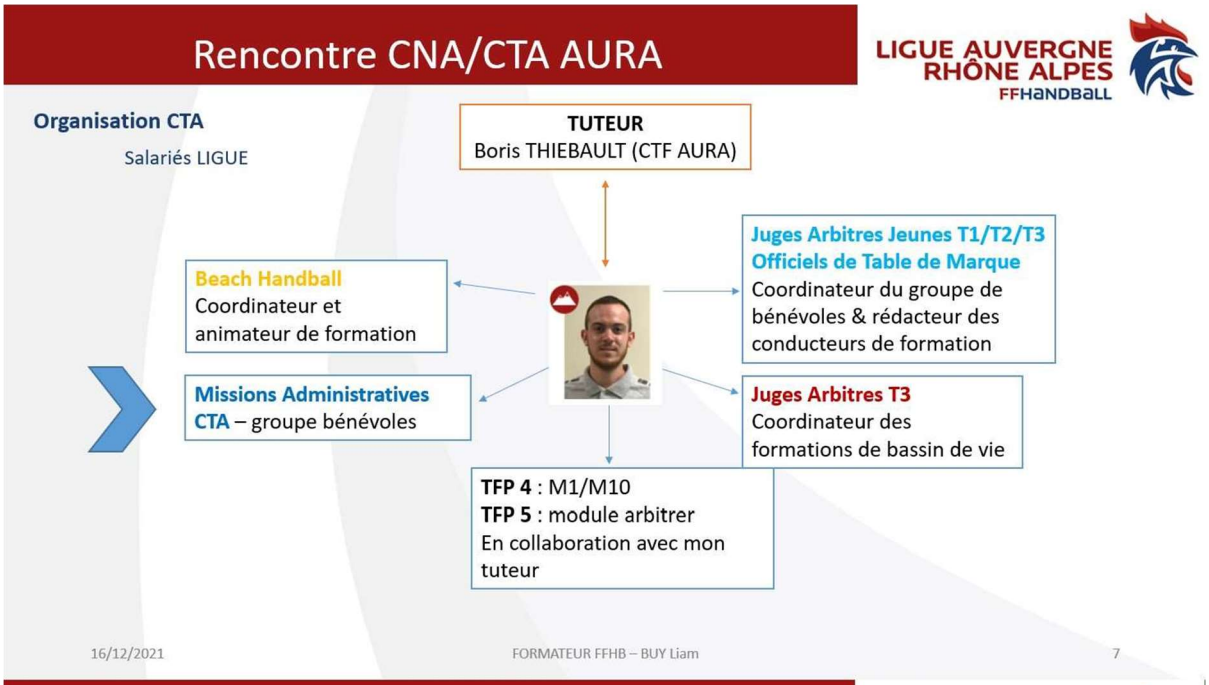
Rencontre CNA/CTA AURA
LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL
Organisation CTA
Salariés LIGUE
TUTEUR
Boris THIEBAULT (CTF AURA)
Beach Handball
Coordinateur et animateur de formation
Missions Administratives CTA – groupe bénévoles
Juges Arbitres Jeunes T1/T2/T3
Officiels de Table de Marque
Coordinateur du groupe de bénévoles & rédacteur des conducteurs de formation
Juges Arbitres T3
Coordinateur des formations de bassin de vie
TFP 4 : M1/M10
TFP 5 : module arbitrer
En collaboration avec mon tuteur
16/12/2021
FORMATEUR FFHB – BUY Liam
7

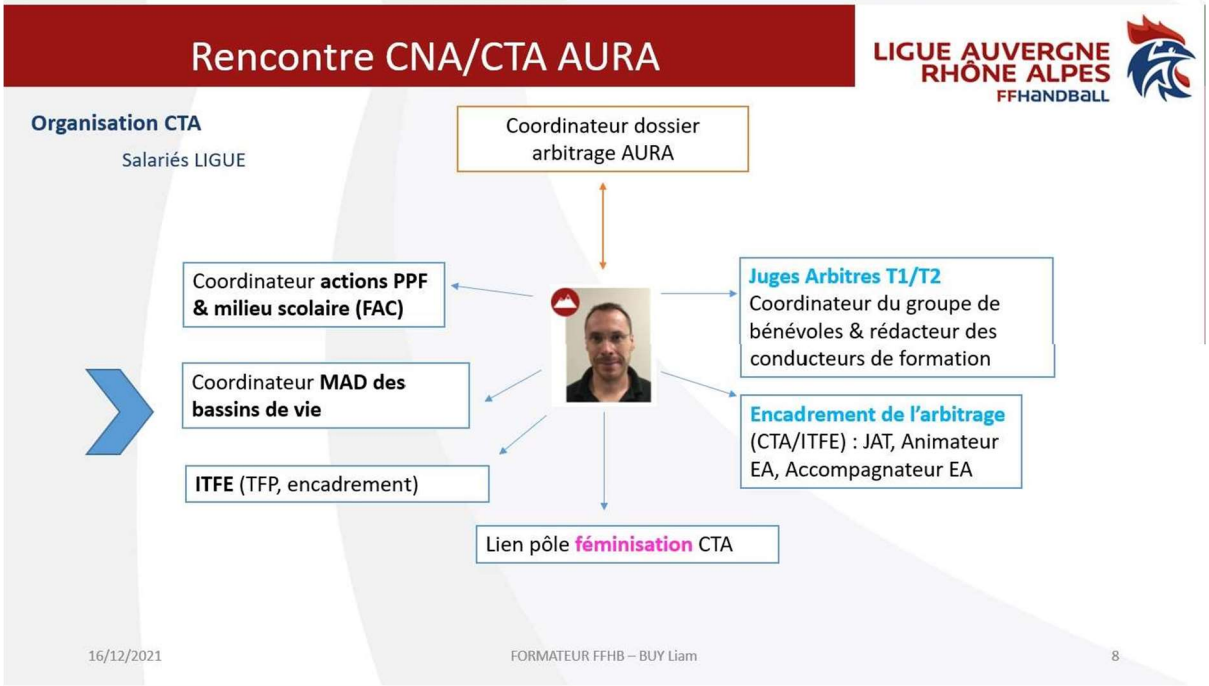
Rencontre CNA/CTA AURA
LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL
Organisation CTA
Salariés LIGUE
Coordinateur dossier arbitrage AURA
Coordinateur actions PPF & milieu scolaire (FAC)
Coordinateur MAD des bassins de vie
ITFE (TFP, encadrement)
Juges Arbitres T1/T2
Coordinateur du groupe de bénévoles & rédacteur des conducteurs de formation
Encadrement de l'arbitrage
(CTA/ITFE) : JAT, Animateur EA, Accompagnateur EA
Lien pôle féminisation CTA
16/12/2021
FORMATEUR FFHB – BUY Liam
8

Rencontre CNA/CTA AURA

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES FFHANDBALL

Focus PPF

Les actions de bassins : détection IC

→STAGE Sélections comité : détection JAJ issus des écoles d'arbitrages

→3 TOURS d'Inter-Comités régionaux

→34 bassins = 1 binôme par bassin

→Nombre de binômes détectés issus des bassins de vie pour la saison 2021-2022 : **18** *(4 binômes féminins)*

9

Rencontre CNA/CTA AURA

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES FFHANDBALL

Focus PPF

Les actions Ligue : détection et sélection

→ Public : binômes identifiés suite détection (IC)

→ PPF Masculin : stages de détection LIGUE N-1

→ PPF Féminin et Masculin : stages de sélection LIGUE N

→ En parallèle : arbitrage et accompagnement sur les niveaux CF Jeunes

→ Objectif : accompagner vers la performance les meilleurs profils

→ Moyens : temps de regroupement qualitatifs

10

Rencontre CNA/CTA AURA

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES FFHANDBALL

Focus PPF

Tutorat

Via les ressources bénévoles : en lien groupe PPF

Via les ressources salariées : un binôme PPF Féminin (Liam) et un binôme PPF Masculin (Boris)

Via les ressources nationales : Jean-François Bergoend, Florian Veroncini, Laurent Reveret, Pierre Paym, Thomas Pellat, Manuel Vassere, les JAN.

Objectifs : préparation au groupe T1N et à la compétition IL

Supports supplémentaires : matchs des pôles espoirs (accession et excellence)

11

Rencontre CNA/CTA AURA

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES FFHANDBALL

Un projet à construire sur 4 ans en établissant des points stratégiques: 2021 -2022 (focus FAC)

JA PPF Territorial: Groupe Avenir Aura – JA T1N Public + 18

Perspectives : perf-Arbitrage de Clermont-Ferrand

Recrutement 17 → 21 ans, JAJ ou JA PPF

Les bassins de vie, les Ecoles Arbitrages
Détecter-Sélectionner meilleur JAJ T3 :
Groupe PPF Initial (ICR) → PPF PréAvenir (IL)

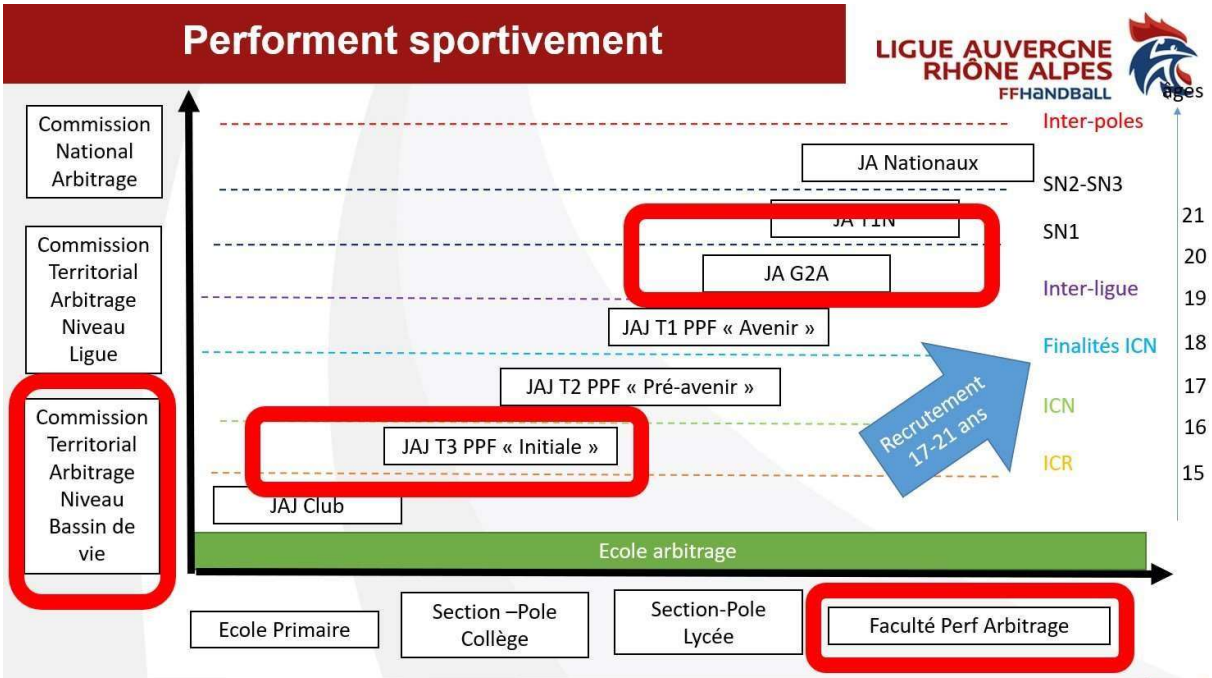
Performent sportivement
LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL
Commission National Arbitrage
Commission Territorial Arbitrage Niveau Ligue
Commission Territorial Arbitrage Niveau Bassin de vie
Inter-poles
JA Nationaux
SN2-SN3
JA T1N
SN1
JA G2A
Inter-ligue
JAJ T1 PPF « Avenir »
Finalités ICN
JAJ T2 PPF « Pré-avenir »
ICN
JAJ T3 PPF « Initiale »
ICR
JAJ Club
Recrutement 17-21 ans
21
20
19
18
17
16
15
Ecole arbitrage
Ecole Primaire
Section –Pole Collège
Section-Pole Lycée
Faculté Perf Arbitrage

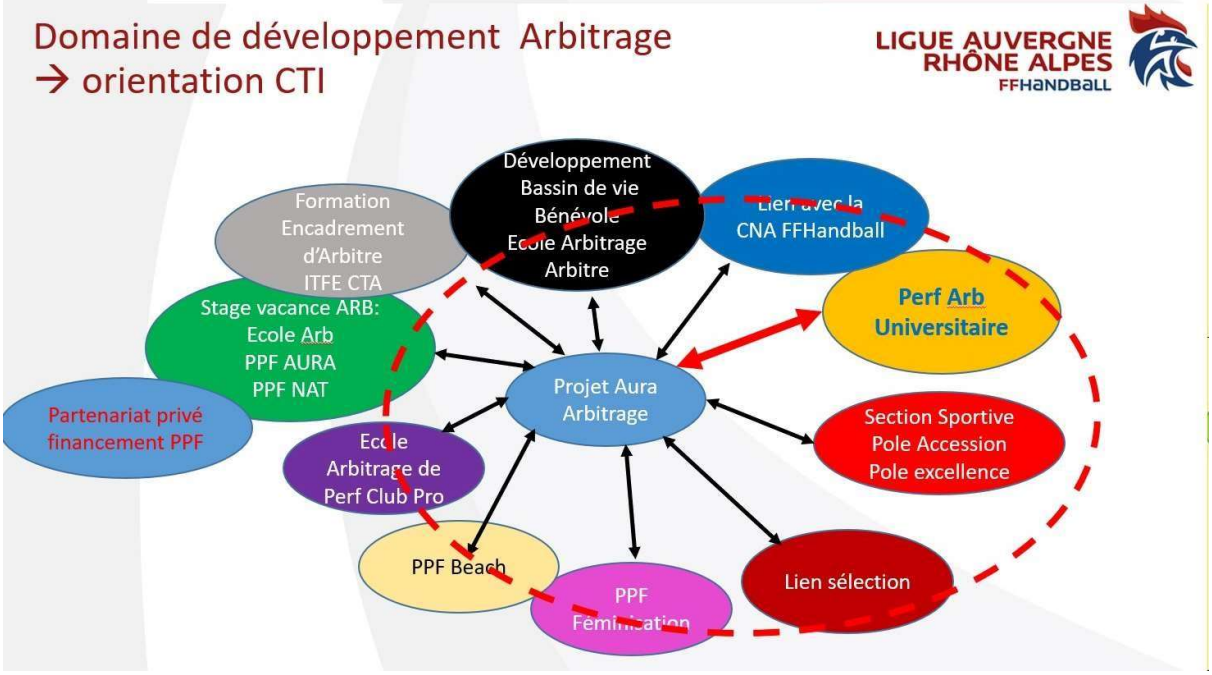
Domaine de développement Arbitrage
→ orientation CTI
LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL
Développement Bassin de vie Bénévole Ecole Arbitrage Arbitre
Formation Encadrement d'Arbitre ITFE CTA
Lien avec la CNA FFHandball
Stage vacance ARB: Ecole Arb PPF AURA PPF NAT
Perf Arb Universitaire
Partenariat privé financement PPF
Projet Aura Arbitrage
Section Sportive Pole Accession Pole excellence
Ecole Arbitrage de Perf Club Pro
PPF Beach
PPF Féminisation
Lien sélection

Maillage Mad – RH Arbitrage Universités

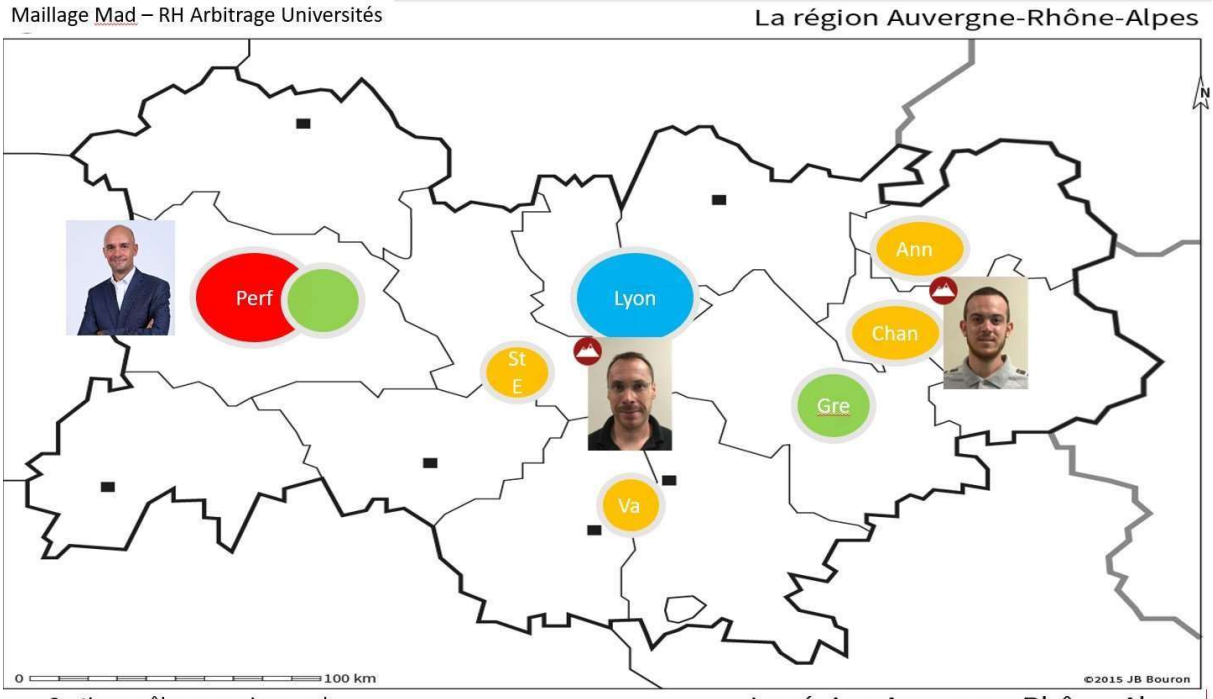

Sections, pôles accessions, pole excellences

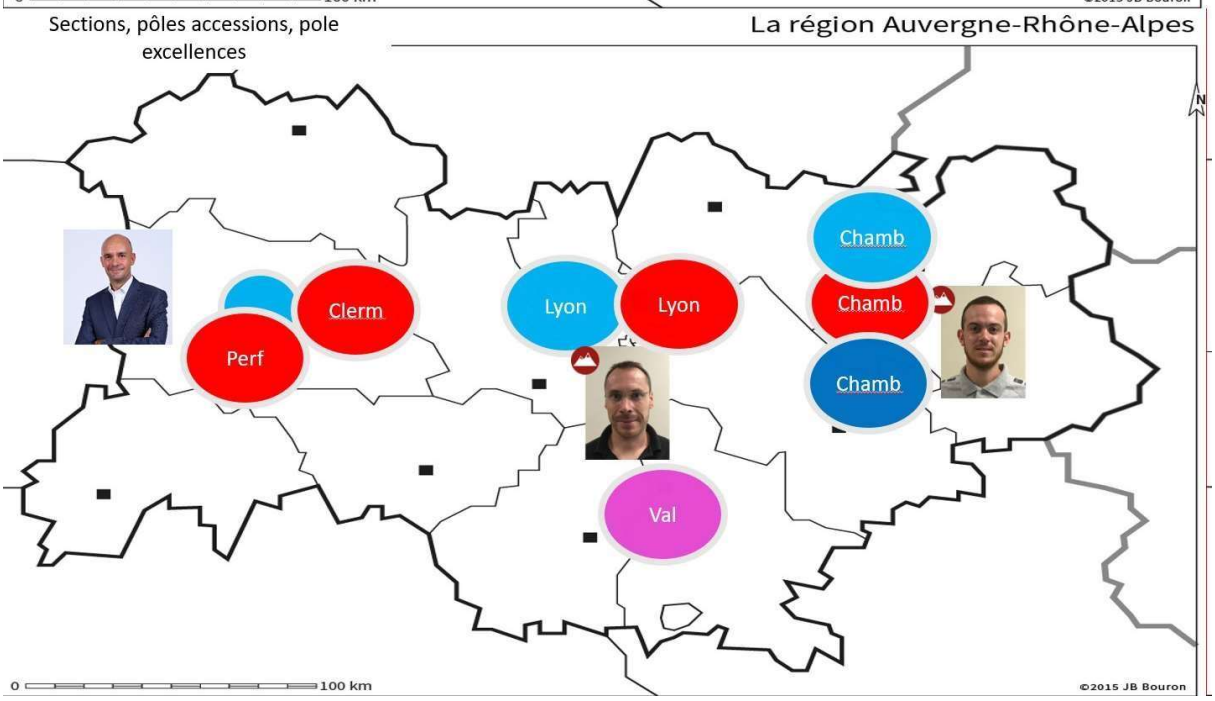

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES FFHANDBALL

Rencontre CNA/CTA AURA

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES FFHANDBALL

Perspectives/questions CNA

Place des territoires dans le projet arbitrage fédéral - en tout et pour tout sauf erreur, un seul séminaire proposé en 2021, aucun échange depuis et avant ce qui pose des questions quant aux collaborations par exemple sur une harmonisation des systèmes de formation et sur la valorisation des actions territoriales de développement

Développement du PPF arbitrage - problématique du modèle de fonctionnement des CTA (complètement différent du modèle joueur) - mise en oeuvre sans aucun objectif (quels critères retenus par exemple pour valorisation du CTI) ; **sollicitation des pôles excellence** hors compétence CTA.

Bilan projet 2016 - évolution de la CMCD - évolution des offres IFFE/ITFE (JAT) sur l'accompagnement en lien avec les réalités territoriales

Problématiques de développement - création d'un grade JA club

Indemnités arbitrages CF Jeunes (30€)

17